

Êtes-vous prêt pour les nouvelles règles hypothécaires du Canada?

Les nouvelles règles hypothécaires entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Nous sommes là pour vous aider à comprendre comment ces changements pourraient vous toucher.

NOUVELLES RÈGLES

Les acheteurs d'une propriété résidentielle ayant une mise de fonds d'au moins 20 % seront soumis à une simulation de crise qui vise à s'assurer de leur capacité à faire leurs versements hypothécaires, dans l'éventualité d'une hausse des taux d'intérêt. Cette simulation de crise est faite selon le plus élevé du taux de référence de 5 ans de la Banque du Canada ou du taux de prêt hypothécaire du client majoré de 2 %.

1. Pensez-vous acheter une propriété?

OUI

NON



2. Avez-vous une mise de fonds d'au moins 20 %?



OUI

NON

Les acheteurs ayant une mise de fonds de moins de 20 % sont assujettis aux règles actuelles, c'est-à-dire que leur institution financière évaluera leur capacité à rembourser le prêt au taux fixe de cinq ans de la Banque du Canada.

3. Votre prêt hypothécaire est-il préapprouvé?

OUI

NON



Peu importe le moment du transfert de la propriété résidentielle, si votre prêt hypothécaire est préapprouvé avant le 1^{er} janvier 2018 et que vous achetez votre propriété avant l'expiration de cette préapprobation, vous n'êtes pas assujetti aux nouvelles règles.

À compter du 1^{er} janvier 2018, toute personne qui obtient un prêt hypothécaire auprès d'un prêteur sous réglementation fédérale sera assujettie aux nouvelles règles.

4. Renouvelez-vous votre prêt hypothécaire?

OUI

NON



Avez-vous d'autres questions? Nous pouvons vous aider à obtenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Parlez avec un conseiller hypothécaire TD ou recevez la visite d'un spécialiste hypothécaire.



5. Restez-vous avec votre prêteur actuel?

OUI

NON



Si vous renouvelez votre prêt hypothécaire et choisissez de rester avec votre prêteur actuel, vous ne devrez pas vous soumettre à la nouvelle simulation de crise.

Si vous renouvelez votre prêt hypothécaire et décidez de changer de prêteur, vous serez considéré comme un nouvel emprunteur et devrez vous soumettre à la simulation de crise pour démontrer votre capacité à rembourser votre prêt à un taux plus élevé.

Que vous achetiez votre première maison ou renouveliez votre prêt hypothécaire, vous pouvez parler avec un conseiller hypothécaire qui pourra répondre à vos questions et vous aider à prendre les bonnes décisions pour votre famille et pour vous.

Visitez td.com/conseilshypothecaires